REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT
À GENÈVE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conférence du désarmement

Intervention de Mme Alizée SEMON,
Représentante permanente adjointe de la France
auprès de la Conférence du désarmement

Point 2 de l'ordre du jour : prévention de la guerre nucléaire et tous les sujets afférents

(Genève, 12 mars 2024)

Monsieur le Président,

La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Je souhaiterais apporter quelques éléments à titre national.

Je souhaite vous remercier au nom de la France d'avoir choisi d'organiser sous votre présidence une discussion thématique sur le point 2 de l'agenda de la Conférence dédié à la prévention de la guerre nucléaire et tous les sujets afférents, même si la France continue de penser que des discussions plus approfondies sont nécessaires dans le cadre d'un organe subsidiaire dédié, d'autant que cette Conférence dispose déjà d'un mandat de négociation sur le FMCT. Il s'agit là d'un point essentiel sur lequel la CD a déjà effectué des travaux de substance par le passé et dont les travaux sont aujourd'hui les plus mûrs.

Permettez-moi de revenir sur trois points jugés essentiels par la France concernant les travaux inscrits à l'ordre du jour sous le point « prévention de la guerre nucléaire et tous les sujets afférents ».

1/ **La contribution de la dissuasion nucléaire à la stabilité stratégique et à la paix, d'une part**.

Comme le Président de la République l'a rappelé lors de son discours du 7 février 2020, la **stratégie nucléaire de la France vise fondamentalement à empêcher la guerre**. Le rôle de la dissuasion française est circonscrit aux circonstances extrêmes de légitime défense. La France a toujours affirmé que les armes nucléaires ne devaient pas être conçues comme des outils d'intimidation, de coercition ou de déstabilisation. C'est aussi le sens de l'affirmation, partagée par les cinq Etats dotés, au plus haut niveau, le 3 janvier 2022, selon laquelle « les armes nucléaires, tant qu'elles existent, ne doivent servir qu'à des fins défensives de dissuasion et de prévention de la guerre ». L'arme nucléaire ne vise pas à obtenir un avantage dans un conflit mais elle favorise la paix.

C'est la raison pour laquelle la France a toujours dénoncé l'utilisation irresponsable de la rhétorique nucléaire dans le cadre de la guerre d'agression perpétrée par la Russie en Ukraine.

La France a toujours démontré, pour ce faire, des **efforts de transparence particulier vis-à-vis de son arsenal et de sa doctrine nucléaires**, au service de la stabilité stratégique et de la paix.

Notre bilan en la matière est exemplaire, conformément à nos responsabilités et à nos intérêts :

- la France a **démantelé de manière irréversible sa composante nucléaire terrestre** ;

- la France a **démantelé ses installations d'essais nucléaires**, en complément du moratoire adopté sur les essais nucléaires et de la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit là d'une mesure additionnelle, gage de confiance à l'égard de la communauté internationale ;

- la France a **démantelé de manière irréversible ses installations de production de matières fissiles pour les armes**. Aucun autre Etat n'a pris de mesure similaire ;

- la France a **réduit la taille de son arsenal nucléaire, aujourd'hui inférieur à 300 armes nucléaires**, chiffre communiqué par le Président de la République ;

- la France a également rendu publics les **grands axes d'efforts de modernisation de la dissuasion nucléaire française**. Cette modernisation vise à un maintien opérationnel de notre dissuasion nucléaire et non à la création de nouvelles catégories d'armes ;

- au-delà, des **mesures de transparence spécifiques ont été apportées par la France**, comme des visites organisées sur les sites du plateau d'Albion dont la composante sol-sol a été démantelée, ou encore les anciennes installations de production de matières fissiles à Pierlatte et Marcoule.

La France estime que ce bilan -exemplaire parmi les Etats dotés- contribue à créer les **conditions vers un monde sans armes nucléaires, selon un désarmement réaliste et progressif**, conforme à l'article VI du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et avec l'objectif d'une sécurité non-diminuée pour tous. Nous appelons tous les Etats dotés à prendre part à ces

efforts de transparence, y compris au sein du TNP. Je rappelle à ce titre la contribution soumise par la France sur ce point au dernier comité préparatoire et confirme que nous continuerons résolument à nous engager en faveur de la transparence et de la redevabilité dans le cadre du cycle actuel du TNP.

2/ **L'engagement de la France dans les travaux sur la réduction des risques stratégiques, d'autre part, qui contribuent directement à la prévention de la guerre nucléaire**.

La France continue de participer au dialogue entre Etats dotés, à niveau experts, sur les doctrines et la réduction des risques stratégiques. Celui-ci vise à prévenir et réduire les risques d'erreur de calcul et de perception et à renforcer la stabilité. A ce titre, la France réitère son attachement à la déclaration du P5 du 3 janvier 2022, adoptée sous coordination française, et appelle tous les Etats dotés à s'y conformer.

La France a pris des engagements supplémentaires en matière de transparence et de prévention des crises. A ce titre, nous sommes engagés sur la notification d'exercices militaires et nous participons au code de conduite de la Haye sur la notification de tirs balistiques.

La France continuera à faire preuve de pédagogie sur les mesures prises en matière de réduction des risques stratégiques, y compris par le biais d'un dialogue constructif avec les Etats non dotés. Je précise qu'il ne s'agit en rien d'une mesure de substitution au désarmement, mais de réduire les risques d'un conflit nucléaire et de créer un environnement favorable à l'adoption de mesures supplémentaires en matière de désarmement.

3/ **La négociation, enfin, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes (FMCT) qui est un des éléments fondamentaux de la prévention d'une guerre nucléaire**.

L'Assemblée générale des Nations unies a appelé dès 1993 l'attention sur la nécessité d'un instrument international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Trois conférences d'examen du TNP ont également réitéré l'importance de négocier un FMCT en 1995, 2000 et 2010 (action 15). **La Conférence du désarmement dispose d'un mandat de négociation clair depuis 1995 contenu dans le document CD/1299 adopté au consensus**. Depuis, les options relatives à un futur traité ont été approfondies par un GGE en 2014 et 2015 et un groupe préparatoire d'experts en 2017 et 2018, tous deux mandatés par l'AGNU. **La France a elle-même présenté un projet de traité en 2015**.

Laissez-moi revenir ici sur les raisons pour lesquelles nous estimons ce traité toujours indispensable aujourd'hui :

a/ Le FMCT permettrait de limiter quantitativement les arsenaux nucléaires par l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et aurait pour effet de plafonner les stocks actuels de matières fissiles utilisables pour les armes nucléaire.

b/ Un tel traité contribuerait ainsi concrètement au désarmement nucléaire en rendant irréversible la réduction des arsenaux nucléaires et en empêchant la relance d'une course aux armements.

c/ Il traduirait en termes juridiques le moratoire déjà observé par plusieurs pays sur la production de matières fissiles.

d/ Il offrirait un pendant au TICE qui permet dans une certaine mesure de limiter les développements qualitatifs de l'arme, en ajoutant une limite au développement quantitatif de l'arme.

Soyons clairs : le FMCT est un préalable et une condition nécessaire à un monde exempt d'armes nucléaires. Aucun autre traité de désarmement ne sera crédible s'il n'existe pas un FMCT rigoureux, appliqué, et vérifiable.

D'ici à l'entrée en vigueur d'un FMCT, la France appelle tous les Etats concernés à déclarer un **moratoire immédiat sur leur production de matières fissiles pour les armes nucléaires**, comme elle l'a elle-même fait. La France a cessé la production de matières fissiles pour ses armes en 1992 (plutonium) et en 1996 (pour l'uranium hautement enrichi). C'est une mesure de confiance et de transparence nécessaire, de nature à démontrer un engagement concret en faveur du désarmement.

Monsieur le Président,

La France continue d'être résolument engagée en faveur de la prévention de la guerre nucléaire. Nous estimons que la CD doit renouer immédiatement avec ses travaux dans ce domaine, à partir du mandat qui a déjà été adopté par cette Conférence sur le FMCT. Nous vous encourageons à trouver un accord sur un programme de travail qui participe à cet objectif. La France continuera de prôner un agenda positif, progressif et réaliste en matière de désarmement, en ligne

avec le TNP, qui demeure depuis plus de cinquante ans la pierre angulaire de notre architecture de sécurité collective.

Je vous remercie./.

Courtesy translation

Conference on disarmament

Statement by Ms. Alizée SEMON,
Deputy Permanent Representative of France
To the Conference on disarmament

Agenda item n°2: prevention of nuclear war and all related topics

(Geneva, March 12th, 2024)

Mr. President,

France aligns itself with the statement made by the European Union. I wish to make a few comments in my national capacity.

I would like to thank you on behalf of France for having chosen under your presidency to organize a thematic discussion on item 2 of the Conference

agenda, regarding the prevention of nuclear war and all related subjects. Though France continues to believe in the necessity of carrying out in-depth discussions within the framework of a subsidiary body dedicated to the topic, especially since this Conference already possesses a negotiating mandate on the FMCT. This is an essential point on which the CD has already carried out substantive work in the past thus rendering it the most mature for future negotiations.

If you allow me, I will revisit the three points that France deems essential regarding the works referred to under the item "prevention of nuclear war and all related issues".

1/ **The contribution of nuclear deterrence to strategic stability and peace.**

As the President of the Republic reiterated in his speech on February 7th, 2020, **France's nuclear strategy is fundamentally aimed at preventing war.** The role assumed by France's policy of deterrence is strictly limited to extreme circumstances of self-defence. France has always maintained that nuclear weapons should not be conceived as means to intimidate, coerce, or destabilize. This is also precisely the meaning of the joint statement issued at the highest level by the five nuclear-weapon states on January 3rd, 2022, that "nuclear weapons —for as long as they continue to exist— should serve defensive purposes, deter aggression, and prevent war". Nuclear weapons are not intended as ways to obtain an advantage in the case of a conflict, they are a way of favouring peace.

This is the reason why France has always condemned Russia's irresponsible nuclear rhetoric in the context of the war of aggression against Ukraine.

France has always demonstrated **great efforts of transparency regarding its nuclear doctrine and arsenal**, that underpin strategic stability and peace.

Our record in this domain is exemplary, in line both with our responsibilities and interests:

-France **dismantled its land-based nuclear component in an irreversible manner;**

-France **dismantled its nuclear testing facilities** in addition to its moratorium on nuclear testing and the ratification of the Comprehensive Test-Ban Treaty. This additional measure shows confidence in the international community;

-France **dismantled its facilities used to produce fissile-material for weapons, in a non-reversible manner**. No other country has taken such a step;

-France **reduced the size of its nuclear arsenal which is now made up of less than 300 weapons**, a figure communicated publicly by the President of the Republic ;

-France has also made public **the main focuses of the modernization of its deterrence capacity**. The aim of such modernization is to ensure that our nuclear deterrence policy remains operational, in no way is to create new categories of weapons.

-France has also introduced **specific transparency measures,** such as visits to the Plateau d'Albion sites, where the ground-to-ground component has been dismantled, and to the former fissile material production facilities at Pierlatte and Marcoule.

France believes its record - which is exemplary among nuclear-weapon states - helps in creating the **necessary conditions for a world without nuclear weapons, based on realistic and progressive disarmament**, and in accordance with Article

VI of NPT and with the objective of undiminished security for all. We call on all nuclear-weapon states to take part in these transparency efforts, including within the NPT. In this respect, I wish to remind of the contribution to the last Preparatory Committee submitted by France on this point and confirm that we will pursue our resolute commitment to transparency and accountability within the framework of the current NPT cycle.

2/ **France's commitment to the works on the reduction of strategic risks, which contribute directly to the prevention of nuclear war.**

France continues to take part in dialogues between nuclear-weapon States, at expert level, regarding doctrines and reduction of strategic risks. The aim of such participation is to prevent and reduce risks of miscalculation and misperception and to strengthen stability. In this respect, France reiterates its commitment to the P5 declaration of January 3rd, 2022, adopted under French coordination, and calls on all the nuclear-weapon States to comply with it.

France has made additional commitments in terms of transparency and prevention of crises. We are committed to the notification of military exercises and participate in The Hague Code of Conduct on the notification of ballistic launches.

France will continue to communicate on the measures taken to reduce strategic risks, including through constructive dialogue with non-nuclear-weapon States. I would like to make clear that in no way is this a substitute for disarmament, but rather a means of reducing risks of a nuclear conflict and of creating an environment conducive to the adoption of additional disarmament measures.

3/ **The negotiation of a treaty banning the production of fissile material for weapons (FMCT), which is a fundamental element of the prevention of nuclear war**.

As early as 1993, the United Nations General Assembly drew attention to the need for an international instrument banning the production of fissile material for nuclear weapons. Three NPT Review Conferences have since reiterated the importance of negotiating an FMCT, respectively in 1995, in 2000 and in 2010 (action 15). **The Conference on Disarmament has had a clear negotiating mandate since 1995, contained in document CD/1299 adopted by consensus**. Since then, the options for a future treaty have been furthered through discussions in the GGE in 2014 and 2015 and in the preparatory group of experts in 2017 and 2018, both mandated by the UNGA. **France itself presented a draft treaty in 2015**.

Allow me to return briefly to the reasons for which we consider this treaty to be indispensable today.

a/ The FMCT enables a quantitative capping of nuclear arsenals by stopping the production of fissile materials used to manufacture nuclear weapons. This effectively amounts to placing a limit on current stocks of fissile material that can be used for nuclear weapons.

b/ Such a treaty would thus contribute in a concrete manner to nuclear disarmament by rendering the reduction of nuclear arsenals irreversible and preventing the relaunch of an arms race.

c/ It would translate in legal terms the moratorium already observed by several countries on the production of fissile materials.

d/ It would offer a counterpart to the CTBT which to a certain extent permits the limitation of the qualitative development of weapons, by also instituting a limit to the quantitative development of weapons.

Let us be clear: the FMCT is a prerequisite and a necessary condition for a world free of nuclear weapons. No other disarmament treaty can be credible without a rigorous, well-applied, and verifiable FMCT.

Pending its entry into force, France calls on all States concerned to declare an **immediate moratorium on their production of fissile material for nuclear weapons**, as France has itself done. France ceased production of fissile material for its weapons in 1992 (plutonium) and 1996 (highly enriched uranium). This is a necessary confidence-building and transparency measure which demonstrates a concrete commitment to disarmament.

Mr. President,

France remains steadfastly committed to the prevention of nuclear war. We believe that the CD should immediately resume its work in this domain, on the basis of the mandate on FMCT already adopted by this Conference. We encourage you to work on reaching an agreement on a programme of work that contributes to this objective. France will continue to advocate for a positive, step-by-step, and realistic disarmament agenda, in line with the NPT, which has

remained the cornerstone of our collective security architecture for over fifty years.

I thank you./.